



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction du pilotage et de la stratégie  
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution  
professionnelle

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

SESSION 2021

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ....	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations .....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion .....	5
III. Les statistiques.....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

L'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 30 minutes : « un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

*Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).*

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialité « services culturels », administrateur de la circonscription d'Auvergne, Châteaux de Chareil-Cintrat, d'Aulteribe, Villeneuve-Lembron et Cloître de la cathédrale du Puy en Velay, Centre des monuments nationaux,

#### Membres de ce jury :

- Madame Laurence BRANGIER BROLL, ingénieure des services culturels et du patrimoine spécialité « Patrimoine », ingénieure en charge du département du Gard, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard ;

- Monsieur Thierry FOATA, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, Musée national Picasso Paris, responsable d'encadrement au département sûreté et de la sécurité ;

- Madame Maria-Victoria TEIXEIRA DA CUNHA, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, Musée du Louvre, chef d'équipe zone muséographique.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, les grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

Madame Laurence BRANGIER BROLL, empêchée, n'a pas participé aux entretiens et délibérations.

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2020
Date de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 6 janvier 2021
Dates des épreuves orales	Du 12 au 15 mars 2021
Date de la réunion d'admission	15 mars 2021

### B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Les dossiers RAEP ont été transmis par voie dématérialisée, le jury a pu prendre connaissance de l'ensemble des dossiers candidats. Une réunion s'est tenue afin de valider la méthodologie commune mais également relever la nature des dossiers à examiner selon la spécificité de chacun.

Les dossiers ont été maîtrisés la présentation claire et précise a permis aux membres de jury de se préparer dans les meilleures dispositions pour recevoir les candidats.

Les motivations ont été appréciées car elles furent souvent éclairantes sur l'envie des candidats.

- Le jury appelle à la prise de conscience des candidats sur le fait qu'il leur faut vraiment écrire la réalité de leurs parcours dans le relevé de formations et/ou de connaissances. En effet, le jury prend note de la globalité du dossier et peu le cas échéant relever des incohérences ou un manque de détails dans quelques cas...
- De plus les candidats doivent rester dans leurs fiches de postes et leurs activités au quotidien. La présentation de missions excessives ne paraît pas fondée dans le cas présent.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

La présentation à l'oral a été majoritairement bien maîtrisée. Le jury a exposé les conditions de l'oral à chaque candidat en définissant le temps pour chaque présentation. Un membre du jury faisait signe au candidat quand il ne restait que deux minutes avant la fin du délai de dix minutes. Cette méthode pédagogique a permis de mettre à l'aise la majeure partie des candidats.

Le temps a été respecté par tous les candidats.

Les auditions orales ont eu lieu dans les conditions prévues par le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle, et aucune difficulté n'a été relevée.

#### Qualité de l'exposé sur son expérience professionnelle :

Cet exercice fut bien maîtrisé dans l'ensemble, les candidats sont très à l'aise pour parler de leur métier de leur évolution. Le stress des deux premières minutes étant passé le discours est fluide et assez enthousiasmant pour le jury.

Quelques candidats ont néanmoins éprouvés un stress important ayant du mal à rentrer dans le sujet. Pour rappel, le jury est avant tout là pour écouter le candidat avec la bienveillance nécessaire à ce genre d'exercice.

A l'inverse il faut être prudent à l'excès de confiance car il peut être vraiment mal retenu. Il est important de garder la distance nécessaire vis-à-vis du jury.

*Motivations :*

Il ne paraît pas opportun de parler de mobilité à ce stade, pour rappel c'est un examen professionnel qui a vocation à faire progresser dans les grades intermédiaires. Rester dans des motivations simple et bien identifiées est la meilleure stratégie de présentation.

La formation et l'entraînement sont essentiels. Un discours fluide permettra au candidat de se projeter sur la seconde partie avec beaucoup plus de facilité.

3) L'entretien-discussion

Les candidats sont à ce niveau rompu à l'exercice souvent dans des postes à responsabilités leur connaissance technique est appréciée. Les réponses sont claires et bien construites, attention à la surabondance de détails technique, le jury saura vous poser les questions s'il veut des détails.

*Connaissances :*

Les connaissances métier sont majoritairement maîtrisées. Les connaissances plus générales doivent être revues pour quelques candidats (organisation ministère, mission politiques publiques etc ).

Le jury a relevé quelques candidats brillants qui avaient les bonnes connaissances techniques et générales.

*Qualité d'échange avec le jury :*

Le dialogue fut en grande partie d'une qualité remarquable, les candidats faisant preuve du sens de l'écoute et ont été pour la plupart très réactif aux questions du jury. La qualité d'expression était d'un bon niveau.

4) Les remarques générales sur l'oral

La promotion était d'un très bon niveau les candidats ont eu le mérite de se déplacer parfois de loin malgré le contexte sanitaire et nous tenions à les féliciter pour les efforts produits.

Le jury tient également à remercier le bureau des concours pour son organisation méticuleuse et pour son accompagnement et le personnel (SIEC) du centre d'examen.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	19	15	13	4
Femmes	23	17	14	6
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>10</b>

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 11 à 17 sur 20.

Monsieur Lionel ARNAULT  
Président du jury